



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

porcs

Question écrite n° 94399

## Texte de la question

M. René Couanau appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire sur la situation difficile des éleveurs porcins. La production porcine connaît depuis plus de trois ans maintenant une crise sans précédent : 30 % des éleveurs bretons sont en grande difficulté et 10 000 emplois sont en péril sur les 31 000 que représente la filière porcine régionale. Malgré le déblocage d'une enveloppe DACS AGRICULTURE supplémentaire de 30 millions d'euros pour toutes les productions françaises, un certain nombre de producteurs ne pourront surmonter cette crise. Il lui demande, compte tenu de l'urgence de la situation, s'il envisage de mettre en place un accompagnement spécifique aux producteurs de porcs les plus en difficulté.

## Texte de la réponse

La filière porcine traverse depuis plus de trois ans une crise économique sévère, qui se traduit aujourd'hui par une perte de revenu significative au niveau des élevages compte tenu de la hausse du coût de production des élevages liée à la flambée des cours des céréales. Les producteurs de porcs ont pu bénéficier du plan exceptionnel de soutien à l'agriculture française qui a été annoncé par le Président de la République le 27 octobre 2009, à Poligny. Le dispositif d'accompagnement spécifique de ce plan (DACS-Agri) destiné aux agriculteurs dont la situation financière a été significativement fragilisée par les crises successives et disposant de faibles revenus a été renforcé et prolongé pour le secteur de l'élevage en l'abondant de 30 MEUR supplémentaires. Le plan permet par exemple, pour les exploitations en situation difficile, la prise en charge d'intérêts d'emprunt et des cotisations sociales, la restructuration de la dette et la reconversion professionnelle dans les cas les plus problématiques. Pour ce qui est de la mise en place d'un plan de cessation d'activité financé par des aides publiques, les lignes directrices de la Communauté européenne concernant les aides d'État dans le secteur agricole pour la période 2007-2013, nous imposent un cadre très strict. La seule piste envisageable implique une réduction des capacités de production. Par ailleurs, la mise en place d'un tel plan est obligatoirement conditionnée à l'accord préalable de la Commission européenne, ce qui nécessite plusieurs mois. Un tel dispositif avait été notifié à la Commission en 2003 et mis en place en 2004. L'objectif de ce dispositif était une diminution de 3 % du potentiel de la production porcine française, en deux ans (2004-2005). La participation de l'État était conditionnée à la cessation totale de toute activité agricole. Au final, seulement 50 éleveurs ont souhaité et pu bénéficier de ce plan de cessation. Afin d'alléger les tensions sur les marchés céréaliers, à l'origine d'une forte hausse des céréales entrant dans la composition des aliments du bétail, les stocks publics européens d'intervention d'orge seront libérés à la demande de la France. Concernant les mesures de marchés dans le secteur de la viande de porc, la France a demandé lors du conseil agricole du 26 octobre dernier l'ouverture du stockage privé. La Commission s'est déclarée très attentive à la situation du secteur porcine et a indiqué qu'elle prendrait des mesures au regard de l'évolution du marché et notamment pour le maintien de la compétitivité de la viande européenne à l'exportation. Enfin, la filière porcine fait l'objet d'une réflexion stratégique menée avec les professionnels, dans le cadre des plans de développement des filières animales que le Gouvernement a annoncé au SPACE à Rennes en septembre, et qui sont dotés de 300 MEUR

sur les trois prochaines années. Ce plan structurel permettra à la filière de regagner de la compétitivité, en modernisant les exploitations (60 MEUR seront consacrés à partir de 2011 à la mise aux normes pour le bien-être animal), en améliorant leurs performances énergétiques et environnementales, mais également en améliorant les performances de la transformation et notamment des abattoirs. La contractualisation entre filière végétales et animales doit également être encouragée afin de donner de la visibilité aux éleveurs sur le prix de l'alimentation animale et éviter les chocs dus à la volatilité.

## Données clés

**Auteur :** [M. René Couanau](#)

**Circonscription :** Ille-et-Vilaine (7<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 94399

**Rubrique :** Élevage

**Ministère interrogé :** Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

**Ministère attributaire :** Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 30 novembre 2010, page 13098

**Réponse publiée le :** 18 janvier 2011, page 446